

[illegible]

Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

Géolocalisation d'engins de la DIR Atlantique

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur le / /2026.
(à renseigner par le candidat : date de remise de l'offre ou de l'offre finale en cas de remises d'offres successives).

<i>Numéro d'EJ du contrat</i>
<i>Code CPV Principal</i>
42415320
<i>Imputation</i>

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'acte d'engagement comporte _____ pages et les annexes n° _____

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Représentant de l'Acheteur (RA)

Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Atlantique

Ordonnateur

Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Atlantique

Comptable public assignataire

Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du
département de la Gironde

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)☐ **Je soussigné,**

Nom et prénom :												
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :												
Domicilié à :												
Tel. :						Fax :						
Courriel :												
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)												
Au capital de :												
Ayant son siège à :												
Tel. :						Fax :						
Courriel :												
N° d'identité d'établissement (SIRET) :												
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :												

☐ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1											
Nom et prénom :											
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :											
Domicilié à :											
Tel. :						Fax :					
Courriel :											
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)											
Au capital de :											
Ayant son siège à :											
Tel. :						Fax :					
Courriel :											
N° d'identité d'établissement (SIRET) :											
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :											

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 3	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) n° DIRA-SIER-26-19 et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés a-ux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

- ☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCATP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCATP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCATP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Détermination des prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques à la date de remise de l'offre fixée en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCATP.

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Les minimum et maximum de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés ainsi :

Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
25 000 €	30 000 €	50 000 €	60 000 €

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix de la liste des prix du présent marché.

☐ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** est joint en annexe au présent acte d'engagement.

2-2. Montant sous-traité

Sans objet.

ARTICLE 3. DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS DE RÉALISATION

3-1. Durée de validité du marché

La durée de validité du marché est de 48 mois à compter de sa notification.

Les commandes pourront être adressées dès notification du marché jusqu'à l'expiration de cette durée.

3-2. Durée et délai de réalisation des bons de commande

Le délai d'exécution afférent à chaque commande (livraison, installation et mise en route des matériels), ainsi que son point de départ, seront précisés dans le bon de commande.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du marché majorée de 1 mois.

3-3. Lieu de fabrication ou d'origine

Lieu de fabrication ou d'origine des fournitures :

☐ Pays de l'Union Européenne (UE) ;

☐ Pays membre de l'Organisation Mondiale du Commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (UE exclue) ;

☐ Autre.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCATP.

☐ Le(s) prestataire(s) refuse(nt) le paiement par carte d'achat

☐ **Prestataire unique**

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :		
à :		
au nom de :		
sous le numéro :		clé RIB :
code banque :		code guichet :
IBAN		
BIC (par SWIFT)		

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement solidaire**

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :		
à :		
au nom de :		
sous le numéro :		clé RIB :
code banque :		code guichet :
IBAN		
BIC (par SWIFT)		

☐ Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

□ Groupement conjoint

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2																													
compte ouvert à l'organisme bancaire :																													
à :																													
au nom de :																													
sous le numéro :															clé RIB :														
code banque :						code guichet :																							
IBAN																													
BIC (par SWIFT)																													

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
code guichet :	
clé RIB :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Prestataire unique

Le prestataire désigné ci-devant :

☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP.

☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP.

☐ **Groupement solidaire**

Les prestataires désignés ci-devant :

☐ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP.

☐ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP.

☐ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du §CCATP	
1	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
2	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
3	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant du Maître d'ouvrage

à :

le :

☐ ANNEXE N°__ À L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)
N°2		
N°3		